

# Jumelage Roumanie

## Législation sur la sécurité routière 2006-2007

La France est partenaire junior pour un jumelage avec la Roumanie remporté par *Vehicle and Operator Services Agency*, agence britannique. Ce projet a pour but d'harmoniser et mettre en œuvre la législation sur la sécurité routière et de renforcer les institutions concernées afin de se mettre en conformité avec les exigences communautaires.

Les actions programmées sont réparties selon les composantes suivantes :

- harmoniser la législation roumaine avec l'acquis communautaire dans le domaine ;
- renforcer les institutions responsables du contrôle du trafic ;
- assister le Conseil interministériel pour la sécurité routière, y compris son secrétariat permanent ;

Ce projet, d'un budget d'1,2 millions d'euros a démarré en octobre 2006 et s'est achevé en décembre 2007.

Les experts français ont effectué une dizaine de missions.

Pierre Debeusscher, conseiller résident jumelage junior, assure la mise en place et la coordination des différentes activités en collaboration avec le chef de projet britannique.

La gestion administrative et financière de la participation française au projet a été confiée à l'Isted en tant qu'organisme mandaté par la Commission européenne.